

Attaques d'élevages de canards par les grands corbeaux

En mars dernier l'attention des pouvoirs publics et de la presse a été appelée dans des dégâts importants sur des élevages de canards des communes de PEYROUSE et LAMAQUE PONTACQ dus à des attaques des animaux par des grands corbeaux.

Une très importante colonie de ces oiseaux se trouve à proximité de ces élevages, sur le site du centre d'enfouissement technique de POUYFERRE et depuis le début de travaux de réhabilitation, en novembre 2003, les corbeaux ont moins de nourriture à disposition et sont dérangés dans leurs habitudes.

Poussée par la disette, une partie d'entre eux a découvert les proies faciles que représentent des canards élevés en lots importants dans des prés en extérieur.

La technique de prédation consiste à l'isolement de quelques canards par une bande de 10 à 50 corbeaux qui ensuite dévorent leurs victimes quasiment vivantes.

Les dégâts se sont avérés très importants car, outre la prédation directe, le stress provoqué sur les animaux a favorisé le développement d'une maladie infectieuse dans les lots.

Le grand corbeau est une espèce protégée par la réglementation française et il est interdit de réguler ses populations, notamment par des tirs ou des piégeages.

Compte tenu de ces éléments, les mesures suivantes ont été prises pour gérer ce difficile dossier

- un rapport sur le sujet a été transmis au Ministère de l'écologie pour solliciter une autorisation exceptionnelle de régulation ;
- dans un premier temps, pour détourner les corbeaux des élevages un système de nourrissage a été mis en place;
- puis un effarouchement à l'aide d'un « fusil laser » a été pratiqué régulièrement pendant le mois d'avril sur le dortoir des corbeaux de façon à disperser la colonie;
- des surveillances plus régulières de la part des éleveurs et des agents de l'ONCFS ont été organisées.

A l'heure actuelle la situation du dossier peut être résumée ainsi :

- Lors de sa réunion du 4 mai, le Conseil National de la Protection de la Nature, organisme consultatif auprès du Ministère de l'écologie, a prononcé son désaccord sur des tirs de régulation, puisque ces derniers sont interdits en l'état actuel de la réglementation. Devant l'aspect préoccupant du problème, cette instance a malgré tout désigné un expert chargé d'étudier ce phénomène et de proposer des pistes d'action. Cet expert doit se rendre sur place durant la première quinzaine de juin ;
- L'effarouchement avec le fusil laser a eu une bonne efficacité puisque la colonie de POUYFERRE est passée de 400 individus au minimum à environ 150 et que les attaques avaient cessé en avril.
- Cependant les oiseaux semblent s'y être progressivement habitués. Leurs réactions sont moins vives lors des opérations d'effarouchement et la colonie s'est reconstituée en partie puisque l'estimation est maintenant de 250 oiseaux environ ;
- Les attaques sur les canards ont également repris mais pour le moment avec une intensité moindre que cet hiver. Les bandes de corbeaux qui attaquent comptent moins d'individus;
- pour varier les techniques d'effarouchement, un système sonore de type « canon » est installé près de l'élevage de canards et du dortoir des corbeaux.